

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2019

DELIBERATION N°2019.00001

**BILAN A MI PARCOURS ET ACTUALISATION DU CONTRAT VERT ET BLEU
2016/2020**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2019

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 47

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Robert KARULAK

RECU EN PREFECTURE

Le 30 janvier 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190124-D20190000110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190130

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gilles THIZY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Denis BARRIOL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2019

BILAN A MI PARCOURS ET ACTUALISATION DU CONTRAT VERT ET BLEU 2016/2020

Contexte :

Suite au premier Contrat Territorial de Corridors Biologiques (2011-15), Saint-Etienne Métropole a souhaité poursuivre sa politique en faveur de la trame verte et bleu en signant un nouveau contrat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes sur la base d'un nouveau programme négocié en 2016. Cette nouvelle dynamique a permis la mise en place d'un nouveau Contrat Vert et Bleu (CVB) pour 5 ans (2016-2020).

Le budget de ce nouveau contrat est trois fois supérieur au précédent, tous maîtres d'ouvrages confondus, avec un montant de 6 873 850 € de dépenses (SEM 45,40 % et les partenaires 54,60 %) réparties en 24 actions stratégiques, mobilisant des aides financières de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (1 860 000 €) et du FEDER (2 600 000 €).

Depuis plus de deux ans, ce programme d'intervention est mis en œuvre par Saint-Etienne Métropole et ses partenaires.

Saint-Etienne Métropole joue le rôle de pilote du Contrat. Elle joue le rôle de coordinateur des 12 maîtres d'ouvrage engagés à ses côtés et met en place des projets en maîtrise d'ouvrage propre.

Perspectives d'évolution :

En 2018, un bilan à mi-parcours a été réalisé, comprenant :

- la présentation des actions en cours et finalisées,
- le prévisionnel des actions qui feront l'objet d'une demande de subvention à la Région ARA et au FEDER courant 2018/19,
- les actions qui ne feront pas l'objet d'une demande de financement dans le cadre du CVB mais réalisées sans subvention ou qui sont annulées,
- le bilan financier reprenant tous ces éléments.

Le comité de pilotage animé par Saint-Etienne Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes et réunissant tous les maîtres d'ouvrage, a pris acte de ce bilan et approuvé de nouvelles actions. Les recettes prévues pour ces actions sont basées sur un taux de 80 %. Ces propositions nouvelles permettent de rester dans l'enveloppe initiale de subvention prévue par la Région et de compenser la non réalisation de certaines actions.

Au vu de l'état d'avancement du Contrat Vert et Bleu, le Comité de pilotage a souhaité renforcer des thématiques qui n'avaient pas pu être abordées lors de l'écriture du Contrat.

Ces nouvelles actions répondent aux enjeux de notre territoire :

- Renforcer nos interventions en faveur des haies et des mares qui jouent un rôle écologique majeur et répondent à de nombreux besoins des systèmes productifs agricoles. Le Centre de formation EPL Montravel répond à ces objectifs en complémentarité avec les autres acteurs (Parc Naturel Régional du PILAT, Fédération départementale des Chasseurs, FRAPNA, CEN, SMAGL et Chambre d'Agriculture de la Loire). Il correspond à un maillon manquant de cette opération d'envergure.
- Renforcer les actions en faveur de la trame vert et bleue urbaine pour répondre à la fois aux enjeux d'adaptation au changement climatique et de santé publique en augmentant le mieux-être des habitants. Il s'agit de soutenir la création de petits espaces de nature (végétalisation) dans des quartiers ou secteurs fortement minéralisés ou à fort impact (relais pédagogique). Cette action s'inscrit dans l'enjeu « limiter la vulnérabilité du territoire et de la population aux changements climatiques » du PCAET.
- Développer les actions d'éducation et de sensibilisation au sein des continuités écologiques de notre territoire – corridors et réservoirs de biodiversité - (sentier forestier de Saint-Héand, restauration d'une zone humide à Roche la Molière, espace muséographique de la Réserve des Gorges de la Loire....) qui permettent de montrer les atouts de biodiversité sur notre territoire.
- Mettre en place des actions de conservation et restauration des milieux forestiers (absents du Contrat actuellement) alors que notre territoire détient de nombreuses forêts avec des particularités biogéographiques différentes selon leurs localisations (Monts du Lyonnais, Plaine, Piémonts du Forez, Pilat....) tout en s'inscrivant dans l'enjeu « augmenter la séquestration carbone grâce aux forêts » du PCAET.
- En complément, la possibilité de disposer de subventions pour renforcer les ressources humaines de SEM dédiées au pilotage du contrat a été réaffirmée.
- Il est également prévu de venir conforter des actions en cours inscrites au CVB, à savoir :
 - les travaux de restauration ou création de haies et de mares (travaux),
 - l'acquisition foncière de sites à enjeux.

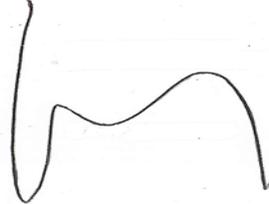
Un montant de 1 132 000 € HT dont 927 000 € HT en investissement est ainsi consacré à ces actions.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le programme actualisé du CONTRAT VERT ET BLEU,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents en rapport avec le projet CONTRAT VERT ET BLEU,**
- **pour les actions en maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole, les dépenses et recettes correspondantes seront imputées aux budgets de fonctionnement et d'investissement des directions Développement durable, énergie, Eau et assainissement, et Aménagement et construction, sur les exercices 2019 à 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, a horizontal line, a large hump, and a final downward stroke on the right.

Hervé REYNAUD